

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 913

Artikel: Chambres fédérales : le temps d'une session
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le temps d'une session

(y) Les Chambres fédérales se réunissent quatre fois par an en session ordinaire, le premier lundi des mois de décembre, mars et juin, ainsi que le lundi du Jeûne fédéral (férié seulement dans le fédéraliste canton de Vaud). Chaque session dure trois semaines, comprenant chacune trois à six séances de quatre à cinq heures environ; au total, le Conseil national (CN) siège environ septante-cinq heures et le Conseil des Etats (CE) environ trente-cinq heures par session ordinaire.

A noter que les votations fédérales ont régulièrement lieu pendant le premier week-end des sessions, ce qui permet aux battus du dimanche de déposer, dès le deuxième lundi, les motions et autres interventions destinées à sauver l'objet, incontesté à leurs yeux, que le souverain vient de rejeter. Compte tenu de nombreuses commissions, les membres de notre Parlement «de milice» ont tout juste le temps de «sauter» d'une session dans l'autre, mis à part la pause de juillet, mois pendant lequel toute la machinerie fédérale tourne au ralenti limite.

Un programme très provisoire

Au moment d'aborder ces semaines de quasi-congé, après la session dite d'été des Chambres fédérales, on peut se donner le temps de dire ici comment les parlementaires vivent leurs sessions.

Toute session ordinaire commence virtuellement le lundi qui suit la clôture de la précédente, et donc un dimanche passé à classer des montagnes de papier (appelés documents comme il se doit). Chaque député-e aux Chambres fédérales entre en session à son propre rythme. Pour le parlementaire du rang, le compte à rebours commence en fait seulement le jour de la publication du programme provisoire, soit dix à douze jours avant l'ouverture et/ou avec la réunion de son groupe, le vendredi-samedi qui suit immédiatement cette importante publication. Défini par la Conférence des présidents de groupe pour le CN, et par le bureau pour le CE, le programme mérite sa qualification de provisoire; au CN en tout cas, les déra-

pages sont fréquents dès la première semaine, et toutes sortes de changements s'ensuivent, qui compliquent passablement la préparation des travaux et augmentent le volume des transports de papier (documents) entre Berne et le lieu de domicile.

Mise en train

Quoi qu'il en soit, l'ouverture de la session a invariablement lieu un lundi, à 14h.30 pour le CN, à 18h.15 pour la petite Chambre. Séance de mise en train avec objets repris suite à des divergences, ou affaires peu contestées genre constructions militaires. Et puis cela suit, par tranches de trois à cinq heures le matin dès 8h., puisque l'avenir appartient aux parlementaires qui se lèvent tôt, avec, dans l'après-midi, les réunions de groupe (le mardi), et les séances de relevée (le mercredi et le troisième jeudi au CN).

Chaque session développe sa propre dynamique, entremêlant les passages obligés (comptes en juin, budget en décembre), les «gros objets» (affaires de politique agricole, droit économique, etc), les affaires liquidées sur rapport écrit de la commission préparatoire, et les débats surprises, qui surgissent le plus souvent en matière de politique étrangère ou des transports, à la faveur d'une petite question du lundi (au CN), ou de la discussion à propos d'une intervention personnelle (dans les deux Chambres). Dans ces cas, qui sont autant de respirations dans la tenue surorganisée des débats, le spectacle est assuré par quelques députés spécialisés dans le *show-off*, mi-barreau, mi-tribune.

De manière générale, les interventions à

la tribune (CN), ou depuis sa place (CE), sont rarement spontanées. Tous ne parlent pas comme des sténogrammes, auxquels ils n'ont donc ensuite rien à retoucher; mais la plupart lisent plus ou moins brillamment un texte préparé pour respecter des temps de parole strictement limités par le règlement (CN), ou par un usage ne concernant pas les professeurs de droit ni les avocats-notaires des cantons montagnards (CE). Cette succession de voix et d'intonations plus ou moins étudiées se fait dans le brouhaha et les mouvements divers au CN, dans un silence respectueux d'autrui sinon toujours attentif au CE.

La dernière

Et tout d'un coup, alors que tout le monde est installé sous la coupole fédérale, où se mêlent députés, correspondants parlementaires, fonctionnaires supérieurs et lobbyistes de toute obédience, la dernière semaine de session arrive, qui se déroule à une vitesse accélérée par la volonté de multiplier les petites croix en marge des objets ainsi liquidés (en allemand, le terme «erledigt» signifie épuisé, tant pour l'objet que pour un être vivant). Et aussi par l'impatience de tous ceux qui aspirent à reprendre leur vie professionnelle et à faire diminuer les piles en retard dans leur bureau.

Le dernier jour de la session, un vendredi en règle générale, le ballet est réglé: le CE consacre une séance de quelques minutes aux votations finales, à main levée, que le CN exécute en fin de matinée, après une série de discussions expresses, et surtout de votations debout-assis à propos d'interventions parlementaires traitées par la procédure écrite. Suivent les applaudissements (des députés par eux-mêmes), les poignées de main (bruyantes au CN, cérémonielles au CE), les derniers range-ments, les pourboires glissés aux huissiers, la verrée (pour les Romands tout au moins), et le repli sur la gare pour cette bonne moitié de parlementaires non bernois qui ont choisi l'abonnement général CFF. Avec au retour la montagne de papiers précités, à ne pas laisser non sondée jusqu'à la prochaine session, sous peine de crouler sous cette matière première du Parlement qui comme son nom ne l'indique pas, parle beaucoup moins qu'il ne lit ou écrit. ■